



Banques ; prélèvements inconnus !

Par **Breizatao**, le **15/08/2013** à **07:15**

[fluo]bonjour[/fluo]
Le 13/08/2013 je pointe mon relevé de compte et un petit prélèvement de 12 euros chaque mois me titille le neurone car cela dure depuis 7 mois... Je demande donc à ma banque s'il s'agit de taxes ou impôts obligatoires sur des placements. Réponse non : ce sont des prélèvements par une société nommée REMISES ET REDUCTIONS ce qui ne me dit pas grand chose. Je tape sur internet pour avoir des infos, la surprise est de taille avec les commentaires de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS et de QUE CHOISIR :
<http://www.quechoisir.org/commerce/methode-de-vente-abus/actualite-remises-et-reductions-le-piege-des-10-euros>
http://www.60millions-mag.com/temoignez/forums/remises_et_reductions/remise_et_reduction
Du coup je contacte cette fameuse société en lui demandant le double du contrat me liant et en la sommant de stopper immédiatement les prélèvements et de me rembourser le montant global. Réponse : accord de stopper les prélèvements et de me rembourser la totalité...
Pour le contrat c'est très simple :
Pensant que le questionnaire était celui de PRICE MINISTER où j'avais commandé un CD en Décembre 2012 j'ai rempli le formulaire pour effectuer le paiement par carte bancaire et j'avais cliqué la case REMISES ET REDUCTIONS sans lire le détail pensant que j'étais sur le site de PRICEMINISTER et bien non ces 2 sociétés sont partenaires mais différentes bien que sur le même site ce qui prête à confusion.
Maintenant que vous êtes informé de ce procédé inquiétant je vous pose la question : que conseillez vous de faire ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **15/08/2013** à **09:06**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre
C'est une pratique qui n'est pas spécifique à Price

Minister.rnrnVous faites opposition auprès de votre banque.rnVous envoyez un mail au service consommateur de cette société en précisant que vous n'avez pas fourni vos coordonnées bancaires, que vous vous réservez le droit de déposer plainte si pas de remboursement des sommes indument perçues sous huitaine.rnrnSans réponse, il faudra réitérer votre demande par LRAR de mise en demeure

Par **Breizatao**, le **15/08/2013** à **11:21**

Bonjour et merci Chaber...rn rnIl serait intéressant d' avoir la liste des sociétés en France de E.Commerce qui sont partenaires de REMISES ET REDUCTIONS que je viens de découvrir l' existence et qui est une formule de cash-back appartenant à WEBLOYALTY grosse société Américaine. Par exemple Ryanair, Rue du Commerce, Priceminister, Opodo ect ... afin de leur signaler que nous refusons tous achats chez eux pour cause de partenariat avec cette société, ce qui serait le plus efficace. rnD' autre part ayant été "avalé" par ce système il est plus que nécessaire par mesure de sécurité de changer de carte bancaire en signalant la raison à la banque, car c' est bien la preuve qu' il est possible de soutirer des prélèvements sur votre compte bancaire alors que vous pensiez avoir donné vos références de carte bleue uniquement au site-marchand... ce qui est à mon avis anormal.rnMerci à ceux qui auraient d' autres solutions à proposer.

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:47**

BonjourrrnrnREMISES ET REDUCTIONSrnrnrnLe présent site est édité par la société Webloyalty International Sàrl (Tel : 0800 908 444), société de droit suisse au capital de 100 000 CHF, dont le siège social est situé au 23 route de Crassier (Business Park Terre Bonne, Bâtiment A3), 1262 Eysins, Suisse, RC de Vaud CH-550-1105751-7. rnrnLe site www.remisesetreductions.fr est hébergé par WEBLOYALTY.COM Inc, 6 High Ridge Park, Stamford, CT 06905, USA (Tel : +1 203 956 1000). rnrnLe site www.thecashbacknetwork.fr est hébergé par Incentive Networks LLC, 4546 B-10 El Camino Real, Suite 327, Los Altos, CA 94022 USA (Tel : + 1 650 989 42 14). rnrnLe directeur de la publication du Site est Monsieur Martin Child. rncontact@webloyalty.fr

Par **chaber**, le **17/08/2013** à **11:20**

bonjourrrnrnConsultez le lien ci-dessous:rn<http://www.planet.fr/conso-carte-bancaire-10-parades-anti-arnaques.18389.1404.html?page=0%2C8>

Par **EmilieSCRR**, le **19/08/2013** à **10:39**

Bonjour à tous,rnBonjour BreiztaornrnVous avez adhéré à notre service en remplissant notre formulaire d'adhésion qui vous demandait :rn•Votre Nom ;rn•Votre prénom ;rn•Vos coordonnées ;rn•Votre email de contact ;rn•La vérification de votre email ;rn•Votre moyen de

paiement du droit d'adhésion ;rn•La sélection d'un mot de passe de votre choix ;rn•Et la validation de ce formulaire pour confirmer votre adhésion ;rn rnPour vérifier votre identité lors de nos échanges auprès de notre Service client, nous vous redemandons par mesures de sécurité certains de ces points.rnVous constaterez qu'il n'y a donc pas eu de transfert de données et que vous avez autorisé le prélèvement du montant de l'adhésion après ladite période d'essai gratuite de 30 jours en nous fournissant ces données.rn rnEnsuite le fait de vous demander un numéro de carte bancaire est fait pour accélérer le remboursement par un re-crédit immédiat sur celle-ci. Si cette méthode de remboursement ne vous semble pas sûre, nous pouvons vous faire parvenir un chèque de remboursement à l'adresse indiquée lors de votre inscription. Il suffit juste de choisir la méthode qui vous semble la plus à même de vous satisfaire, le re-credit sur carte bancaire proposé étant plus rapide.rn rnJe vous rappelle que notre Service Client est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 17h00.rnVous pouvez également nous joindre par e-mail à l'adresse serviceclient@remisesetreductions.fr,rn rnJe vous souhaite une très bonne journée,rn rnEmiliernService Client

Par **Lag0**, le **19/08/2013** à **13:25**

[citation]Vous constaterez qu'il n'y a donc pas eu de transfert de données et que vous avez autorisé le prélèvement du montant de l'adhésion après ladite période d'essai gratuite de 30 jours en nous fournissant ces données. [/citation]rn[citation]Vous avez adhéré à notre service en remplissant notre formulaire d'adhésion qui vous demandait :rn•Votre Nom ;rn•Votre prénom ;rn•Vos coordonnées ;rn•Votre email de contact ;rn•La vérification de votre email ;rn•Votre moyen de paiement du droit d'adhésion ;rn•La sélection d'un mot de passe de votre choix ;rn•Et la validation de ce formulaire pour confirmer votre adhésion ;
[/citation]rnBonjour,rnJe ne vois là dedans aucune demande d'autorisation de prélèvement que le client doit faire parvenir signée au commerçant et à sa banque !